



Règlement intérieur US CHANTELOUP BASKET



**Communes de Chanteloup, Corps-Nuds,
le Petit Fougeray, le Sel de Bretagne**

Préambule

L'adhésion à la section BASKET de l'Union Sportive de Chanteloup engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club. Le Club US Chanteloup Basket est géré par des bénévoles.

En aucun cas il ne fournit, en contrepartie du paiement de l'adhésion, une prestation de services. Il utilise des installations mises à sa disposition par la commune et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

La signature de ce règlement vaut accord de l'adhérent (ou de son représentant légal) pour la diffusion et la publication, dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée, de photographies le représentant à l'occasion des activités habituelles de la section (activités sportives et manifestations extra-sportives organisées par la section), sur quelque support que ce soit (y compris Internet). Tout adhérent joueur (en championnat ou en détente) a l'obligation d'avoir souscrit un contrat d'assurance Individuelle Accident/ Responsabilité Civile.

Entraînement

Les parents qui viennent conduire les jeunes doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur pendant toute la durée de l'entraînement. À la fin de l'entraînement des catégories mini poussines et poussines, les parents, ou les personnes autorisées par une attestation qu'ils ont signée, prennent en charge leur enfant. Chaque joueur doit participer aux entraînements. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur le plus tôt possible.

Matches

Les horaires peuvent être consultés dans les différentes salles d'entraînement et sur le site internet du club. Pour un match en déplacement, l'horaire de départ doit être respecté. Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents suivant un planning proposé par le coach. Le joueur doit prévenir suffisamment tôt son coach en cas d'absence (le mardi pour le samedi au plus tard).

Équipes

Les coaches sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à la modifier pour garder la cohésion de l'effectif.

Comportement et respect du protocole sanitaire

Chaque adhérent doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée. Les parents, les joueuses et les joueurs s'engagent à encourager les équipes dans un état d'esprit de fairplay.

Pour tous entraînements ou matches le joueur doit venir avec une paire de chaussures réservée aux sports en salle n'ayant pas été utilisée en extérieur. Pour le non-respect de cette consigne, le joueur se verra refusé l'accès à la salle. Chaque personne entrante dans la salle se doit de respecter le protocole sanitaire de son utilisation sous peine de se voir refuser son accès.

Implication

Chaque adhérent ou parent pourra être amené à assurer une tâche au sein du club (arbitrage, tenue de table de marque, etc.). Lorsqu'un adhérent ou un parent est désigné comme arbitre, marqueur ou chronométreur, il doit être présent vingt minutes avant l'heure prévue de la rencontre. En cas d'indisponibilité, la personne doit prévoir elle-même son remplacement.

Adhésion et dotation

Le paiement d'une cotisation annuelle est obligatoire. Des facilités de paiement sont possibles. Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé sauf cas exceptionnel. En aucun cas, la part de la licence reversée au Comité Départemental, à la Ligue Régionale ou la Fédération Française de Basket Ball ne fera l'objet d'un remboursement. Chaque joueur participant à un championnat reçoit une tenue qu'il devra restituer en fin de saison. Les stages d'arbitrage et d'encadrement technique sont entièrement pris en charge par la section.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres du club. Chacun doit pouvoir se sentir libre d'y adhérer et de le respecter. Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour une bonne marche du club.

Nom et prénom de l'adhérent :

Date et signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

Fait à le

Signature :